

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :
BUDGET SUPPLEMENTAIRE
2025
BUDGET PRINCIPAL VILLE

Date de la
convocation
du Conseil municipal

23 mai 2025

SG-2025/06-07

Service financier :
Fin2025.014

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site Internet de la
collectivité le

27/08/2025

la DGS
Caroline CORBIE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL



L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le QUATRE du mois de JUIN à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 23 mai.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mmes VIGNY, LUCAS, M. RICHARD, Mme BENABI, M. MORIN, Mme MANSON, M. AHSAINI, Mmes BOUGRARA, EMOND, M. TRAPATEAU, Mmes POMMIER, MERABTI, SENECHAUX, M. CHBABI, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme FAVRE.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. MALANDAIN à Mme BENABI, Mme MONTIGNY à Mme MANSON, M. GLIZE à Mme VIGNY, M. LOUDIERE à M. RICHARD,

Absents excusés : MM. CAN, KOUZELI.

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, M. HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, DAOUD.

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres votants : 23

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20h35

La Commune de Vernouillet délibérant sur le budget supplémentaire de l'exercice 2025 présenté par Monsieur Damien STEPHO, Maire.

Recettes fonctionnement	BP 2025	BS 2025	BP+BS 2025
002 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	-	242 449,32	242 449,32
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	350 000,00	-	350 000,00
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	121 249,00	-	121 249,00
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSE	1 632 263,00	-	1 632 263,00
73 - IMPOTS ET TAXES	10 103 245,00	-	10 103 245,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	6 863 342,00	-	6 863 342,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	139 830,00	-	139 830,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	1 000,00	-	1 000,00
	19 210 929,00	242 449,32	19 453 378,32
Dépenses fonctionnement	BP 2025	BS 2025	BP+BS 2025
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 288 554,00	242 449,32	4 531 003,32
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 502 600,00	-	11 502 600,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	200 000,00	-	200 000,00
042 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	931 778,00	-	931 778,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 936 259,00	-	1 936 259,00
66 - CHARGES FINANCIERES	339 738,00	-	339 738,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 000,00	-	12 000,00
68 - DOTATIONS ET PROVISIONS	-	-	-
	19 210 929,00	242 449,32	19 453 378,32

Recettes investissement	BP 2025	BS 2025	BP+BS 2025
001 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	-	2 974 245,20	2 974 245,20
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	931 778,00	-	931 778,00
021 - VIREMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	200 000,00	-	200 000,00
024 - PRODUIT DES CESSIONS	-	-	-
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	390 000,00	2 200 000,00	2 590 000,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 099 203,00	855 875,28	7 955 078,28
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 000 000,00	-	4 000 000,00
	12 020 981,00	6 030 120,48	18 051 101,48
Dépenses investissement	BP 2025	BS 2025	BP+BS 2025
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	121 249,00	-	121 249,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 000,00	-	5 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 233 350,00	-	2 233 350,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	154 000,00	611 378,47	765 378,47
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	450 960,00	543 695,34	994 655,34
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 263 589,00	2 624 554,65	3 888 143,65
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	9 354 827,00	2 350 492,02	11 705 319,02
	12 020 981,00	6 030 120,48	18 051 101,48

C'est pourquoi, le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE à la majorité des voix moins 2 abstentions le budget supplémentaire 2025.

ET ONT SIGNE, les membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



La secrétaire de séance,

Michèle MANSON



Le Maire,

Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif
d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la
date de publication conformément aux articles R.421-1
et R.421-5 du code de justice administrative.